

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°748) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES CAGE ET SAINT-SAENS, A MADAME GABRIELA DIAZ TOVAR

DÉCISION N° DM-21-381 EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Madame Gabriela DIAZ TOVAR, domiciliée au 57 rue du Commandant Mowat à VINCENNES - 94300, afin de s'exercer seule au chant, pour la salle Cage les lundis du 4 octobre 2021 au 27 juin 2022, pour la salle Saint-Saëns les jeudis du 7 octobre 2021 au 30 juin 2022 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 13h15 à 14 h;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec Madame Gabriela DIAZ TOVAR, domiciliée au 57 rue du Commandant Mowat à VINCENNES - 94300, une convention de location de salles, afin de s'exercer seule au chant, pour la salle Cage les lundis du 4 octobre 2021 au 27 juin 2022, pour la salle Saint-Saëns les jeudis du 7 octobre 2021 au 30 juin 2022 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 13h15 à 14 h;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211104-lmc1H9

094-219400801-20211104-lmc1H9016H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/11/2021

Date de Publication: 04/11/2021